COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2016

- <u>- Etaient présents</u>: Jean-François ROCHEDREUX, Lucien GRAUBY, Jean-Marc LAURENS, Thierry VAREILLES, Nadège MOGUEN, Jacky MIQUEL, Valérie JACQUET, Yves RIERA, Bruno GASCON, Elisabeth SOULET et Karine PANIS.
- Etaient absentes: Thierry LAFUENTE, Thomas TAHL-JANTZEN, Jean-Louis BERARD et Aurélie ANDRADE.

Jean-Louis BERARD a donné procuration à Jean-François ROCHEDREUX. Thierry LAFUENTE a donné procuration à Jean-Marc LAURENS.

- Secrétaire de séance : Bruno GASCON.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h45, dans la mesure où le quorum est atteint.

Il propose d'abord aux membres de l'Assemblée Délibérante de procéder à la signature du compte-rendu du Conseil Municipal exceptionnel du 14 décembre 2015.

Comme il n'y a pas de remarque, ni d'observation, **Monsieur le Maire** invite les membres de l'Assemblée Délibérante à poursuivre en avalisant les délibérations prises lors du Conseil Municipal du 14 décembre 2015 (signature du registre des délibérations du conseil municipal).

Pendant la signature du registre des délibérations, **Monsieur le Maire** présente l'ordre du jour et les questions diverses. Il apporte aux membres du conseil municipal :

- des précisions sur les sujets qui vont être abordés ;
- des explications sur les projets de délibération qui ont été rédigés afin de formaliser les décisions qui vont être prises par les membres de l'Assemblée Délibérante lors de la séance.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'une séance très importante car, il s'agit d'un Conseil Municipal au cours duquel seront votés les comptes administratifs 2015 et les budgets primitifs 2016.

Monsieur le Maire prononce ensuite un discours de présentation des orientations budgétaires relatives à l'exercice 2016. Il explique notamment les modalités et procédures de vote des comptes administratifs 2015 et budgets primitifs 2016.

Il précise également aux membres du Conseil Municipal qu'ils auront à se prononcer sur le niveau de la fiscalité locale pour 2016 dans un contexte de réduction des crédits budgétaires (subventions) et des dotations alloués aux collectivités par l'Etat.

Monsieur le Maire tient à remercier les membres de la commission des finances pour les travaux préparatifs effectués en amont.

Monsieur le Maire précise que si les résultats sont corrects, les dépenses de fonctionnement et surtout d'investissement ont été largement contenues. Le budget primitif de 2016 est proposé dans cette même logique.

Monsieur le Maire quitte ensuite l'assemblée.

I- Vote des Comptes Administratifs et des comptes de gestion de l'exercice 2015

Jean-Marc LAURENS présente et commente les comptes administratifs et les comptes de gestion de l'exercice 2015.

Il précise que ces derniers sont établis chaque année par les collectivités territoriales dans un souci de transparence et de sincérité comptable et financière. L'élaboration des comptes administratifs permet en outre de vérifier la concordance de la comptabilité communale avec les comptes de gestion établis de manière annuelle par les services de la trésorerie municipale (récapitulatif exhaustif des émissions et enregistrement de titres de recette et de mandats de dépense, avec approbation finale du Receveur Municipal).

Jean-Marc LAURENS présente ensuite, pour chacun des budgets de la commune, les résultats de clôture que font ressortir les comptes administratifs pour l'exercice 2015 :

	Résultats de clôture (exercice 2014)	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire (b)	Part affectée au 1068 (exercice 2014)	Résultats de clôture (exercice 2015)	Résultats de clôture cumulés (a + b - c + d)
	(a)		(c)		
Budget					
Communal					
Section de	143 506,63 €		101 792,60 €	49 421,41 €	91 135,44 €
fonctionnement					
Section	-22,66 €			66 383,98 €	66 361,32 €
d'investissement					
Budget Annexe					
<u>Assainissement</u>					
Section					
d'exploitation					
Section					
d'investissement					

Tout est sur table, tout est vérifiable par les membres du Conseil Municipal.

Jean-Marc LAURENS indique que les comptes administratifs 2015 du Budget Communal sont en tous points conformes aux comptes de gestion 2015 établis par la Trésorerie Municipale (balances et ensemble des écritures comptables passées). Cette conformité est totale, valable à la fois pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement.

Les membres de l'Assemblée Délibérante ne formulent aucune remarque particulière et approuvent, à l'unanimité, les comptes administratifs du Budget Communal 2015 présentés par Jean-Marc LAURENS.

<u>Les membres de l'Assemblée Délibérante, pour terminer, approuvent les résultats de clôture 2015 tels que</u> présentés par Jean-Marc LAURENS.

Affectation des résultats de clôture 2015, vote des Budgets Primitifs 2016, et arbitrages divers.

Monsieur le Maire est invité à suivre de nouveau le cours des débats, et à reprendre la présidence de la séance.

1- Affectation des résultats de clôture 2014 (Budget Communal) :

Monsieur le Maire indique que le Compte Administratif de l'exercice 2015 du Budget Communal, strictement conforme au Compte de Gestion 2015 du Receveur Municipal, fait apparaître les résultats de clôture suivants :

- Section d'Investissement :

 * en dépenses, opérations de l'exercice :
 77 067,76 € ;

 * en recettes, opérations de l'exercice :
 143 451,74 € ;

 * Résultats de clôture de l'exercice 2015 :
 66 383,98 €.

- Section de Fonctionnement :

* en dépenses, opérations de l'exercice : $444\ 785,24\ \varepsilon$; * en recettes, opérations de l'exercice : $494\ 206,65\ \varepsilon$; * **Résultats de clôture de l'exercice 2015** : $+49\ 421,41\ \varepsilon$.

Monsieur le Maire présente ensuite les résultats de clôture cumulés du Budget Communal pour l'exercice 2015 :

- Section d'Investissement :

* Résultats de clôture de l'exercice 2014 : - 22,66 € ;
 * Résultats de clôture de l'exercice 2015 : 66 383,98 € ;
 * Résultats de clôture cumulés de l'exercice 2015 : 66 361,32 €.

- Section de Fonctionnement :

* Résultats de clôture de l'exercice 2014 : + 143 506,63 € ;

* Part du résultat de clôture 2014 affectée en section d'investissement du Budget Communal 2015, au crédit du compte 1068 (« Excédents de fonctionnement portés en réserves ») : $101792,60 \in$

* Résultats de clôture de l'exercice 2015 : + 49 421,41 € ; * Résultats de clôture cumulés de l'exercice 2015 : + 91 135,44 €.

Monsieur le Maire propose :

- d'affecter la somme de **67 358,74** € (soixante-sept mille trois cent cinquante-huit euros et soixante-quatorze cents) en section d'investissement du Budget Primitif Communal 2016 (partie « Recettes »), au crédit du compte de réserves n°1068 (« Excédents de fonctionnement capitalisés »);
- d'affecter la somme de 23 776,70 € (vint trois mille sept cent soixante-seize euros et soixante-dix cents) en section de fonctionnement du Budget Primitif Communal 2016 (partie « Recettes »), au crédit du compte n°002 (« Excédent antérieur de fonctionnement reporté »).

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de Monsieur le Maire.

2- Vote des taux d'imposition communaux 2016 :

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir procéder au vote des taux d'imposition qui seront appliqués sur l'exercice 2015.

Il propose ainsi d'augmenter de 0,8 point la taxe d'habitation et la taxe foncière sur le bâti.

Bruno GASCON prend la parole et ne considère pas judicieux d'augmenter autant les impôts dans la mesure où les résultats de clôtures sont largement excédentaires.

Le Maire répond qu'il lui semble préférable de continuer à augmenter un peu tous les ans pour éviter une grande augmentation quand on ne pourra plus faire autrement. En effet, les résultats de clôture commencent à diminuer et cela ne s'améliorera pas avec la baisse programmée des dotations de l'Etat.

Bruno GASCON n'est pas d'accord, dans la mesure où la commune n'a justement pas mis en place un grand projet coûteux d'investissement. Il pense qu'il n'est pas utile d'augmenter aucune taxe.

Un débat entre les membres du Conseil municipal a lieu.

Monsieur le Maire reprend la parole. Pour synthétiser, il y a trois possibilité :

- Ne pas modifier les taux
- On augmente la taxe d'habitation de 1 à 2 points
- On augmente de 1 point la taxe d'habitation.

<u>Le conseil municipal, à la majorité (11 voix pour, 2 abstentions), vote les taux d'imposition communaux 2016 comme suit :</u>

- 20,33% pour la taxe d'habitation, (19,33% en 2015),
- 39,12% pour la taxe foncière bâti,
- 78,76% pour la taxe foncière non bâti.

<u>3- Amortissement des subventions d'équipement versées à la C2A en 2011 et en 2013 (Budget Primitif Communal 2016) :</u>

Monsieur le Maire présente le projet de délibération aux membres du conseil municipal, leur apporte des éléments d'information complémentaires.

Il a été procédé, dès l'exercice comptable 2014, à l'amortissement comptable des subventions d'équipement versées à la C2A en 2011 et en 2013 (fonds de concours d'un montant de 43 600,00 € et 60 700,00 €), relatives aux travaux de réfection de la voirie communale et de rénovation de l'éclairage public entrepris au niveau du Chemin du Carrofoul, de l'Impasse de Lestourié, et de la rue du Camp de Carrié.

Il est précisé que le fonds de concours d'un montant de 43 600,00 € a déjà fait l'objet d'une première année d'amortissement en 2013, à hauteur de 2 900,00 €.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire consistant à procéder, sur l'exercice 2016, à l'amortissement comptable des subventions d'équipement versées à la C2A en 2011 et 2013 (fonds de concours d'un montant de 43 600,00 € et de 60 700,00 €);

DIT que lesdites subventions d'équipement versées à la C2A en 2011 et en 2013 (fonds de concours d'un montant de 43 600,00 € et de 60 700,00 €) seront amorties comptablement sur une durée de 15 années ;

ACCEPTE la réalisation des opérations financières telles que définies ci-après sur le Budget Communal 2016 :

- établissement d'un mandat de dépense d'un montant de 6 900,00 € (Six mille neuf cent euros zéro centime) à l'article n°6811 (dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles section de fonctionnement du Budget Communal pour l'exercice 2015),
- établissement d'un titre de recette d'un montant de 6 900,00 € (Six mille neuf cent euros zéro centime) à l'article n°28041512 (amortissement des subventions d'équipement versées aux autres groupements Bâtiments et installations section d'investissement du Budget Communal pour l'exercice 2016);

Monsieur le Maire propose ensuite de poursuivre par l'examen et le vote des Budgets Primitifs 2016.

4- Vote des Budgets Primitifs pour l'exercice 2016 (Budget Communal) :

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de Budget Primitif 2016 du Budget Communal présenté par Monsieur le Maire.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES (EXERCICE 2016)

<u>Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et, à l'unanimité, les membres du conseil municipal :</u>

DECIDE d'octroyer au titre de l'exercice 2016 les subventions suivantes :

1 835,00 €; Coopérative scolaire : Animation et Culture Saliéssoise (A.C.S.): 456,00 €; Olympique de Saliès (O.S.): 456,00 €: Association des Parents d'Elèves (A.P.E.S.) : 456,00 €; Foyer des Jeunes de Saliès : 456,00 €: Bibliothèque « Atout Lire »: 456,00 €; Association « Amusicalement Vôtre »: 456,00 €; Prévention Routière: 46,00 €; 35,00 €; Chambre des Métiers:

 Association « Les Clausous »: 456,00 € (avec production, en plus du bilan annuel et du rapport d'activités – rapport moral et financier –, des comptes annuels détaillés afin de vérifier qu'il n'y ait pas d'investissement réalisé par l'association pour réhabiliter le patrimoine privé).

<u>TOTAL</u>: 5 108,00 €

DECIDENT de reconduire sur l'exercice 2016 l'adhésion de la commune au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme, et d'Environnement (C.A.U.E. du Tarn);

DECIDENT de ne pas reconduire la subvention annuelle attribuée à l'association du Comité de Jumelage jusqu'à reprise d'un nouveau jumelage avec une commune extérieure.

Yves RIERA prend la parole et propose que la subvention du jumelage soit redistribuée et divisée aux autres associations saliéssoises. Après débat entre les membres du Conseil il est décidé de ne pas donner suite à cette proposition.

PRECISENT que la cotisation d'adhésion au C.A.U.E. du Tarn sur l'exercice 2016 sera versée ultérieurement (imputée comptablement sur l'article 6281 - section de fonctionnement du Budget Primitif Communal), une fois que les services du C.A.U.E. du Tarn auront transmis à la commune le montant définitif de ladite cotisation ;

MANIFESTATION « 26EME SALON DE PEINTURES ET SCULPTURES À SALIÈS » - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE PROJET ASSOCIATION « ANIMATION ET CULTURE SALIESSOISES » (A.C.S.)

Les 4, 5 et 6 mars, l'association « Animation et Culture Saliéssoises » (A.C.S.) a organisé la manifestation « 26 ans de peinture et sculpture à Saliès ».

Dans le cadre de l'organisation de cet évènement qui a réuni le travail de 27 artistes, l'association ACS nous a transmis le budget prévisionnel et a sollicité la participation de la municipalité en demandant une subvention de 500 euros.

Pour mémoire, il avait été décidé d'attribuer une subvention de 350 euros l'année dernière dans le cadre de ce même évènement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

ACCEPTE d'attribuer à l'association A.C.S. une subvention d'un montant de 350,00 € destinée à prendre en charge une partie des frais d'organisation de la manifestation « 26 ans de peinture et sculpture à Saliès » ;

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION MUNICIPALE « BIBLIOTHÈQUE ATOUT LIRE » BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2016

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

ACCEPTE de verser à l'Association municipale: « Bibliothèque Atout Lire », une subvention exceptionnelle d'un montant de **838,00** € à raison de 1,00 € / habitant pour l'exercice 2016.

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ÉCOLE DE SALIÈS

L'école de Saliès souhaite réaliser une classe verte à la Pouzaque les 30 et 31 mai 2016 pour les classes de CE1/CE2/CM1/CM2.

A ce jour, les prévisions budgétaires pour la sortie sont :

coût du séjour pour 49 élèves (2 jours et 1 nuit) : 4 254 €
 coût du transport : 395 euros
 Total : 4 649 €

Les recettes estimées :

Tombola: 400 €
 Participation des familles: 30 à 40 €
 Participation APES: 1000 €

- Total: : entre 1 870 et 2 960 €

Soit une participation de la commune demandée entre 1 779 et 1 289 € selon la participation des parents.

Monsieur le Maire ajoute :

L'école de Saliès sollicite donc la commune pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle destinée à financer la partie manquante des frais d'organisation de cette classe verte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

ACCEPTE d'attribuer à l'école de Saliès une subvention d'un montant de 1779 € (mille sept cent soixante-dix neuf euros) destinée à financer une partie des frais d'organisation.

AUTORISATION DE RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU C.O.S. DE L'ALBIGEOIS (COMITE DES ŒUVRES SOCIALES) - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION ET FIXATION DE L'ATTRIBUTION D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE -

Par délibération du 25 février 2008, il a été décidé que la commune de SALIES adhèrerait au Comité des Œuvres Sociales de l'Albigeois (COS).

Dans la mesure où l'adhésion annuelle des collectivités au COS de l'Albigeois n'est plus tacitement renouvelable, il convient de se prononcer sur l'opportunité pour SALIES de renouveler son adhésion au COS de l'Albigeois pour 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire consistant à renouveler en 2016 l'adhésion de la commune de SALIES au Comité des Œuvres Sociales de l'Albigeois (COS), et à faire profiter l'ensemble des agents de la commune des avantages offerts par cet organisme d'action sociale ;

PRECISE que la tarification (cotisation) d'adhésion au COS de l'Albigeois s'opère sous la forme de l'attribution d'une participation financière annuelle qui s'élève à 0,86% de la masse salariale brute de l'année N − 1 et à 16,00 € par an et par agent pour le Comité d'Action Sociale (soit 1 127,64 € de participation financière pour l'exercice 2016) ;

- RÉALISATION DE REPRISES SUR LES MURS EN PIERRES DU CIMETIÈRE DE SALIÈS -

- APPROBATION DU PROJET : COUT ESTIMATIF ET PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET, - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RÉSERVE PARLEMENTAIRE

Au cours du mois de juillet 2015, un rendez-vous a été organisé avec l'association Verso afin d'établir un devis pour effectuer des reprises sur les murs en pierre du cimetière de Saliès. L'association Verso permet l'insertion professionnelle durable sur le marché de l'emploi des salariés par la mise en situation de travail. Suite à cette rencontre, la commune a répondu à l'appel de dotation annuelle au titre de la réserve parlementaire pour l'année 2016. Notre dossier de demande de subvention a ainsi été sélectionné dans ce cadre et la somme de 1 250 euros sera allouée pour la réalisation de ces reprises.

Monsieur le Maire précise que les travaux ne pourront débuter avant que le dossier ne soit déclaré complet par le Ministère de l'Intérieur.

Monsieur le Maire présente ensuite aux membres du Conseil Municipal les éléments financiers (tableau de financement prévisionnel) du projet :

Stade Avant-Projet Sommaire (Coût estimatif HT des travaux, et modalités prévisionnelles de financement)

Montants des dépenses	Montants des recettes		
	(Modalités de financement)		
- prix forfaitaire de 400 € la semaine*5 semaines :	- Réserve parlementaire 2016 (permanence		
2 000,00 €	parlementaire Philippe FOLLIOT): 1250,00 €		
- Matériaux et matériel spécifique (4 tonnes de sable ;			
15 sacs de chaux blanche ; 20aine de tuiles canal anciennes) : 500,00 €	Autofinancement: 1 250,00 €		
,			
Total OPERATION : 2 500,00 €	Total OPERATION : 2 500,00 €		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

APPROUVE le projet de reprises sur les murs en pierres du cimetière tel que présenté par Monsieur le Maire;

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'établissement de ce dossier ;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le cas échéant, et dans la mesure du nécessaire, tout organisme et partenaire financier éventuel, afin de faciliter le financement du projet (dépôt de dossiers de demande de subventions notamment) ;

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la demande d'une subvention au titre de la réserve parlementaire ;

PRECISE que l'opération ci-après dénommée : « Murs cimetière » sera ouverte au Budget Communal en section d'investissement, et que les dépenses et recettes liées à cette opération y seront également inscrites.

CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ERDF

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a reçu une demande de constitution de servitude portant sur la parcelle Ranteil Section LO n°237 formulée par Electricité Réseau Distribution France (ERDF).

La convention prévoit la mise à disposition d'un terrain d'une emprise de 6m² sur lequel est installé un poste de transformation et tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité. Cette servitude sera consentie à titre gratuit pour la durée des ouvrages.

Ladite convention a été signée le 10 octobre 2014 par ERDF et le 9 avril 2014 par moi-même.

Cette convention sera régularisée par acte authentique auprès d'un notaire aux frais d'ERDF.

Toutefois, aucune délibération spéciale autorisant Monsieur le Maire à signer cette convention de servitude n'ayant été prise, s'agissant d'un acte de disposition et la délégation du conseil municipal de compétence générale au Maire n'étant pas suffisante, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette question.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et, à la l'unanimité :

APPROUVE l'exposé de Monsieur le Maire;

ACCEPTE la constitution d'une convention de servitude avec ERDF concernant l'implantation d'un poste de transformation et accessoires associés sur la parcelle communale cadastrée Section LO n°237 – Ranteuil selon le plan joint à la présente ;

ACCEPTE la réitération par acte authentique afin de régulariser ladite servitude ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et notamment la convention de servitude ainsi que l'acte notarié à venir ;

PRÉCISE que les frais notariés seront à la charge d'ERDF.

ACHAT DE MATERIEL EN SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET COMMUNAL 2016 : FILMS DE PROTECTION

Afin de renforcer la confidentialité tout en ne diminuant pas la luminosité à l'intérieur de la salle des fêtes, il a été décidé de poser des films sur les vitrages de ces équipements (entrée principale, salle des sports, sortie de secours côté groupe scolaire, porte côté foyer des jeunes.

Monsieur le Maire ajoute que la commande a été faite auprès de la société Glastint.

Le détail et les prix de ce matériel sont les suivants :

	Matériel	Montant total HT	Montant total TTC
Entreprise Glastint	Fourniture et pose de films sur vitrage	597,98 €	717,58 €
TOTAL			717,58 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire consistant à installer des films sur les vitrages de la salle des fêtes.

AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches administratives et juridiques nécessaires pour procéder à cette installation.

ACHAT DE MATERIEL EN SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET COMMUNAL 2016 : ACHAT DE SIRÈNES

Lors d'un exercice d'évacuation en septembre dernier, il a été constaté que la sonnerie n'était pas audible de la cantine et de la dernière classe. Des travaux doivent donc être effectués afin de poser de nouvelles sirènes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire consistant à installer de nouvelles alarmes incendie.

AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches administratives et juridiques nécessaires pour procéder à l'acquisition de sirènes et à leur installation.

DEMANDES D'ADMISSIONS EN NON VALEUR BUDGET PRINCIPAL

Par courrier daté du 16 février dernier, la Trésorerie d'Albi Ville et Périphérie a transmis un état de présentation de demande d'admission en non-valeur pour un montant total de 160,67 €.

L'état des restes à recouvrer établi présente des recettes (cantine garderie) irrécouvrables du fait d'irrecouvrabilité, d'un seuil inférieur au seuil de poursuite ou de recherches infructueuses. La répartition par exercice est la suivante :

ANNÉE	TOTAL
2011	109,54
2012	0,05
2009	51,08
	160,67

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

ACCEPTE l'admission en non-valeur proposée ci-dessus pour un montant de 160,67 €

Questions diverses.

• Le pot de départ de Michaël CABAL est repoussé au 1^{er} avril 19h. Nadège MOGUEN ppropose de convier sa remplaçante, Florence MELCHIORI.

Séance levée à 23h00